

Document ou communication relative aux opérations du mouvement à adresser à la DDEC, Fleur GOIGOUX (f.goigoux@ec49.fr) et/ou aux Services des Moyens 1^{er} Degré de la DSDEN (sm1d49@ac-nantes.fr). La date du mail fait foi.

Documents publiés accessibles sur le site www.pourlaclasse.org, onglet **Mouvement de l'emploi**

Date / Délai de rigueur	OPERATIONS DU MOUVEMENT
Le mercredi 8 novembre 2023	Réunion de l' IAC (Instance Académique de Coordination) : Cadre de répartition des postes berceaux et des nominations en premier emploi pour le mouvement - Synthèse des calendriers du mouvement des cinq diocèses
Le mercredi 10 janvier 2024 de 14h30 à 16h30	CDE (Commission Diocésaine de l'Emploi) : Installation de la nouvelle CDE - Validation circulaire mouvement + documents (fiches intention mutation, fiches candidatures)
Démarches des enseignants Entre le 18 décembre 2023 et le 12 janvier 2024	Dispositif passerelle : Changement d'échelle de rémunération des maîtres contractuels et agréés à titre définitif des établissements d'enseignement privés sous contrat – 1 ^{er} et 2 nd degré <i>Se référer à la circulaire du rectorat de Nantes en date du 12 décembre 2023</i>
Le vendredi 12 janvier 2024	Publication : - de la circulaire diocésaine du mouvement de l'emploi du 1 ^{er} degré - de l'accord professionnel sur l'organisation de l'emploi dans l'Enseignement catholique du 1 ^{er} degré et du directoire d'application Tous les enseignants (en activité, en congé maladie, en congé maternité...) doivent en être informés.
Démarches des enseignants Au plus tard pour le mercredi 31 janvier 2024	<i>Se référer à la circulaire relative à l'exercice des fonctions à temps partiel ou de reprise à temps complet, disponibilités, demandes de réintégration ainsi qu'à la circulaire DDEC du mouvement de l'emploi DDEC</i> Départ à la retraite Respect des procédures et du calendrier du SAGEPP 49 et Fiche 3 - Avis de cessation de fonction , à transmettre au chef d'établissement Mutation interdiocésaine Imprimé national de demande de mutation interdiocésaine à transmettre à la DDEC et Fiche 3 - Avis de cessation de fonction , à transmettre au chef d'établissement Réintégration à l'issue d'un congé parental (pas ou plus protégé) Annexe IV à transmettre à la DSDEN et à la DDEC Réintégration à l'issue d'une disponibilité (pas ou plus protégé) Courrier sur papier libre afin d'informer la DSDEN et la DDEC de son intention Reprise à temps complet Annexe I ou Annexe II à transmettre à la DSDEN et au chef d'établissement Temps Partiel : Annexe I si Temps Partiel de Droit (TPD), Annexe II si Temps Partiel sur Autorisation (TPA) à transmettre au chef d'établissement Participation au mouvement diocésain (demande de réemploi / demande de mutation) : Fiche 4 - Participation au mouvement diocésain (+copie AGS) à transmettre au chef d'établissement, si <u>obligation ou intention de participer au mouvement</u>
Démarches des chefs d'établissement Au plus tard pour le samedi 3 février 2024	Transmettre à la DSDEN et à la DDEC : - Fiche structure – État des emplois à pourvoir (mention « état néant » si aucun mouvement n'est envisagé) - Annexes I, II, III accompagnées des justificatifs nécessaires Transmettre à la DDEC : - Fiches 3, 4 accompagnées des justificatifs nécessaires - Fiche 6 - Procès-verbal de concertation (attribution de la priorité de réemploi), en cas de fermeture de classe ou de risque de fermeture de classe)

Démarches des chefs d'établissement Au plus tard pour le vendredi 1er mars 2024	Fiche 1 - Avis de cessation de fonction à transmettre à la DDEC
Lundi 18 mars 2024	Publication : - de la liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants sur le site de la DSDEN : www.dsden49.ac-nantes.fr et sur le site de la DDEC www.pourlaclasse.org . - de la première liste des postes de direction à pourvoir sur le site de la DDEC www.pourlaclasse.org .
Le mercredi 20 mars 2024	Réunion de l' IAC : Répartition des moyens et des emplois berceaux pour les lauréats de concours - Répartition des postes nominations 1er emploi - Balance mouvement 2024
Démarches des candidats (A1 à B3) Au plus tard pour le mardi 2 avril 2024	Fiche de candidature - Priorités A1 à B3 à transmettre : - à la DSDEN - à la DDEC - au(x) chef(s) d'établissement d'accueil concerné(s) par la candidature
Le mercredi 27 mars 2024 de 14h30 à 17h30	CDE : Codification intentions de mutation - Présentation éléments IAC (Premiers emplois – Réservation postes berceaux) - Présentation demandes d'intégration
Le mercredi 15 mai 2024 de 14h30 à 17h30	CDE : Propositions de nomination candidats - Phase 1 : A2 à B3
A partir du vendredi 17 mai 2024	Propositions de nominations de la CDE envoyées par la DDEC aux chefs d'établissement et aux enseignants concernés
Démarches des chefs d'établissement d'accueil Au plus tard pour le jeudi 30 mai 2024	Fiche de candidature - Priorités A1 à B3 - <u>retenue</u> avec avis motivé du chef d'établissement d'accueil, à transmettre à la DSDEN et à la DDEC - <u>non retenue(s)</u> à transmettre à la DSDEN Date limite de réception par la DSDEN des avis des chefs d'établissements en vue de la préparation de la CCMD au début du mois de juillet 2024.
Le jeudi 30 mai 2024	Publication : - de la liste additive des postes vacants ou susceptibles d'être vacants (sans appel de candidature et destinés aux enseignants ayant fait un vœu élargi) sur le site de la DSDEN : www.dsden49.ac-nantes.fr et sur le site de la DDEC www.pourlaclasse.org . - de la deuxième liste des postes de direction à pourvoir sur le site de la DDEC www.pourlaclasse.org .
Démarches des candidats extérieurs, et des candidats à un 1^{er} emploi en contrat définitif Au plus tard pour le mardi 11 juin 2024	Fiche de candidature - Priorités B4 B5 et Fiche de candidature - Priorités C1 C2 à transmettre : - à la DSDEN - à la DDEC - au(x) chef(s) d'établissement d'accueil concerné(s) par la candidature
Le mercredi 19 juin 2024 de 15h à 18h	CDE : Propositions de nomination candidats - Phase 2 : B4 à C2
A partir du vendredi 21 juin 2024	Propositions de nominations de la CDE envoyées par la DDEC aux chefs d'établissement et aux enseignants concernés
Démarches des chefs d'établissement d'accueil Au plus tard pour le vendredi 28 juin 2024	Fiche de candidature - Priorités A1 à B3 / Fiche de candidature - Priorités B4 B5 / Fiche de candidature - Priorités C1 C2 - <u>retenue</u> avec avis motivé du chef d'établissement d'accueil à transmettre à la DSDEN et à la DDEC - <u>non retenue(s)</u> transmises à la DSDEN Date limite de réception par la DSDEN des avis des chefs d'établissements en vue de la préparation de la CCMD au début du mois de juillet 2024.
Le mercredi 3 juillet	DSDEN - Notification des décisions d'affectation définitive aux chefs d'établissement et aux enseignants
Le mercredi 10 juillet 2024	Réunion de l' IAC : Gestion des lauréats